

**Assemblée générale extraordinaire de l'indivision de l'étalon MONTMARTRE
1^{er} juillet 2014 – Deauville**

Présents:

Mr Jean-Marie Baradeau, Mr Jacques Cuquemelle, Mr Nicolas de La Geneste, Mr Thierry de La Heronniere, Mme C. Head, Mr Stéphane Follain, Mr Henri Bozo (Haras des Monceaux), Mme Sophie Havet,
Mr Laurent Joubert, Mr Philippe Matzinger, Mr Ghislain Bozo (Meridian International SARL), Mr Laurent Benoit (NH Bloodstock LTD), Mr Yann POIRIER (Ecurie des Mottes), Mr Emmanuel Trussardi (SARL Ecurie du Précieux), Mr JH de Chevigny (SCA de la Perrigne), Mme Carole Artu (SCEA Majestic Racing et SNC Société JY Artu), Mr Emmanuel Viaud .

Geneviève de Sainte Marie et Laurent Vignaud pour France-Haras
Eric Hoyeau, conseiller pour France-Haras.

Porteurs de parts absents excusés :

Mr Bruno Catoire *pouvoir à Mr Ghislain Bozo*, Mr Rémi Boucret *pouvoir à Mr Ghislain Bozo*, Mr Jean-Philippe Dubois *pouvoir à Mr Laurent Benoit*, Mr Jean-Pierre Dubois (SARL Ecurie D) *pouvoir à Mr Laurent Benoit*, Mr Guillaume de Saint Seine *pouvoir à Mr JH de Chevigny*, Mr Jean-Louis Guerin (SCP Haras des Coudraies) *pouvoir à Mr Ghislain Bozo*, Mr Mickael Bisson (SARL Ecurie du Précieux) *pouvoir à Mr Emmanuel Trussardi*, Mme Agnes Dugeon (SCEA du Marais des Pictons) *pouvoir à Henri Bozo*, Mr Jean Biraben (SCEA Ecurie BIRABEN) *pouvoir à Mr Emmanuel VIAUD*, Société d'entraînement Robert Collet *pouvoir Mme Carole Artu*.

France-Haras a demandé à E. Hoyeau de l'assister lors de cette AG en tant que représentant des intérêts du vendeur.

G. de Sainte Marie rappelle le contexte :

- France-Haras est un GIP créé pour transférer l'étalonnage au secteur privé.
- La mise en vente de la génétique est la dernière étape de la libéralisation.
- Le conseil d'administration de France-Haras du 20 mars 2014 a fait le choix de mettre tous les étalons ou parts d'étalons en vente aux enchères pour optimiser la transparence pour l'Etat qui vend ses actifs et l'accessibilité pour tous les acheteurs potentiels.
- L'objet de cette assemblée est de prendre l'avis des porteurs de parts avant décision sur les modalités de vente par France-Haras.

L. Vignaud précise que l'enjeu est la vente totale de l'étalon qui semble inquiéter plusieurs porteurs de parts.

France-Haras a décidé de ne pas imposer cette décision en utilisant ses 3 voix par part qui lui donnent la majorité en AG. Ces 3 voix étaient originellement prévues pour éviter les tentations d'exportation de l'étalon.

Le contexte a changé, l'Etat se retire de l'étalonnage, France-Haras doit être considéré comme actionnaire au même titre que les autres porteurs de parts, chacune de ses parts comptera pour 1 voix lors du vote.

E. Hoyeau expose la situation et les enjeux :

- Il peut être mis fin à une indivision de droit du fait du retrait d'un membre
- L'objectif est de rechercher un consensus acceptable par les porteurs de parts et par l'Etat dont l'intérêt doit être défendu au moment où il a décidé de vendre ses actifs.
- La valorisation de l'étalon devrait être maximisée si la décision de vendre la totalité de l'étalon est prise.
- Dans le cas contraire, France-Haras aura intérêt à vendre ses 21 parts en une fois, aux enchères.
- Des investisseurs s'organiseront autour de haras intéressés par l'étalon, induisant une concurrence.
- Le maintien en France de l'étalon n'est toutefois pas garanti par le jeu des alliances possibles entre l'acheteur des 21 parts et des porteurs de parts individuels.
- Les porteurs de parts seront informés du prix obtenu aux enchères, ils pourront préempter sur l'ensemble de ces 21 parts sous le délai prévu aux statuts de 15 jours.

Après échange sur les autres modalités de vente envisageables (part par part, par groupe de parts, sous pli cacheté, acquisition des porteurs de parts à l'amiable, ...) , la vente de l'étalon en totalité est mise aux voix:

- 24 voix contre
- 23 voix pour (dont 21 voix FH)

Conclusions

L'étalon ne sera pas mis en vente en totalité le 9 décembre lors de la vente d'élevage Arqana.

Les 21 parts de France-Haras seront vendues en 1 lot, sous le marteau.

Les porteurs de parts auront 15 jours pour exercer leur droit de préemption sur le lot adjudé.

Rque : en réponse à une question posée en séance, il est précisé que ces décisions sont prises dans le cadre de la procédure de mise en vente des étalons par France-Haras décidée par son CA du 20 mars 2014, elles seraient caduques en cas de décision contraire du ministre.

Dernière minute: le Ministre Stéphane Le Foll a reçu les parlementaires sollicités par la filière le 3 juillet, il a ouvert une solution de location selon des modalités très encadrées sur lesquelles le président de France-Haras va solliciter les associations de races ou sociétés mères signataires de la demande d'annulation des ventes.

Réponse définitive prévue le 15 juillet.